

L'hon. Paul Hellyer (ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, le député de Parkdale est un optimiste et moi aussi. Lorsque le gouvernement aura pris une décision quant à sa politique, nous ferons sûrement l'impossible pour préparer la mesure, mais comme je l'ai dit plus tôt, il faudra bien quelques semaines. Je puis compter, je le sais, sur l'encouragement de mon honorable ami et sur celui de tous les députés pour faire avancer cette mesure importante.

M. Stanley Haidasz (Parkdale): Monsieur l'Orateur, je pose la question de privilège. Je tiens à dire à la Chambre qu'hier, en réponse à la question du député de Broadview, j'ai parlé de quelques semaines et non pas de trois semaines.

M. James A. McGrath (Saint-Jean-Est): Monsieur l'Orateur, le ministre verra-t-il le ministre des Finances pour voir si cet optimisme peut lui être communiqué à lui aussi?

L'hon. M. Hellyer: Monsieur l'Orateur, le ministre des Finances est un optimiste, autrement il ne serait pas ministre des Finances.

M. Gilbert: Monsieur l'Orateur, je pose la question de privilège, pour m'excuser auprès du député de Parkdale. Je croyais qu'il avait dit trois au lieu de quelques semaines.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

LA CONFÉRENCE FÉDÉRALE- PROVINCIALE

DÉBAT SUR UNE MOTION D'AJOURNEMENT PRÉALABLEMENT CONVENUE

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre) propose:

Que la Chambre s'ajourne maintenant.

[Français]

—Monsieur le président, cette discussion a pour but de permettre aux honorables députés, particulièrement à ceux de l'opposition, d'exprimer leur opinion sur la question constitutionnelle. J'ai moi-même eu l'occasion, depuis quelques jours, d'établir la position du gouvernement, et je n'ai pas l'intention de répéter ce que j'ai dit. Cependant, l'importance de cette question et l'ampleur du travail que la conférence a entrepris exigent que je fasse un bref rapport.

Les députés qui ont pu suivre cette conférence, soit personnellement, soit par le truchement de la radio et de la télévision, se sont rendu compte de l'étendue des questions qu'on y a traitées et de la grande diversité des opinions qui ont été exprimées. Mais, en dépit de cette divergence d'opinions, nous

avons réussi à nous entendre sur un bon nombre de points, comme l'indique du reste le document que j'ai déposé à la Chambre ce matin.

Nous n'en sommes pas arrivés, bien sûr, après trois jours de conférence, au point où nous aurions pu rédiger une nouvelle Constitution, ce que personne d'ailleurs ne croyait possible. Au cours de ces trois journées, nous avons franchi une étape importante des travaux devant conduire à l'adoption d'une nouvelle Constitution.

[Traduction]

Monsieur l'Orateur, je manquerais à la vérité en omettant de dire que j'aurais voulu que la conférence agrée la proposition fédérale en vue de l'adoption d'une déclaration des droits de l'homme qui aurait force de loi constitutionnelle. Je suis toutefois très heureux, je tiens à le dire, de constater que, sur bien des points, nous avons beaucoup progressé. L'examen des documents que j'ai déposés ce matin révèle que l'étude d'un nombre impressionnant de questions constitutionnelles a été avancée sensiblement. La Conférence a convenu de poursuivre la révision constitutionnelle, mais à un rythme accéléré. On a déclaré que l'étude des questions linguistiques serait entreprise par un comité de ministres. On a adopté une proposition au sujet de l'article concernant l'inclusion de nos libertés et de nos droits fondamentaux dans une charte constitutionnelle. Le pouvoir de dépenser fera l'objet d'une étude ainsi que la question des disparités régionales. La structure et le rôle du Sénat et de la Cour suprême, deux des institutions du fédéralisme, ont été passés en revue; il en va de même pour le concept de la région de la capitale nationale, qui est une des institutions très importantes du fédéralisme.

Tout cela témoigne, je pense, d'une réelle unanimité sur un grand nombre de questions très importantes. Cependant, il y a un autre aspect de la Conférence dont nous devons nous féliciter. Je veux parler de l'occasion qu'elle a donnée aux Canadiens d'observer de près et dans l'intimité la complexité et la variété des problèmes dont il faut tenir compte en bâtissant l'avenir de notre grand pays. Les opinions franchement exprimées par les chefs des divers gouvernements provinciaux ont illustré d'une manière frappante le caractère théorique et académique de beaucoup de traités rédigés sur la constitution du Canada et qui prétendent expliquer la manière dont le Canada est gouverné.

La conférence a été très instructive tant pour les observateurs que pour les participants. Je pense que nous en avons tous beaucoup appris sur les espoirs et les griefs, sur